



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :
Dossier complet le :
N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Curage sur 1500 m² de l'ouvrage enterré du cours d'eau Las, au niveau du quai de la Rivière Neuve, à Toulon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination Raison sociale
N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet pour la destruction de plus de 200 m ² de frayères

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'étude stratégique du bassin versant du Las réalisée en 2022 par la Métropole a débouché sur un certain nombre de propositions d'aménagements pour réduire les débordements lors des crues pour des occurrences fréquentes. Ces propositions ont été intégrées au futur PAPI des Petits Côtiers Toulonnais (PCT 2024-2029) en cours de préparation : parmi celles-ci, l'action d'arasement des tufs (=concrétion calcaire), dans la section enterrée du Las, qui est destinée à lui redonner sa pleine capacité.

En effet, le Las a été dévié au XVII^{ème} siècle au niveau du quartier du Jonquet et passe en souterrain sur 1,5 km. En sortie de l'ouvrage, le Las est chenalisé par un canal béton à ciel ouvert ne permettant pas une diversification des milieux et des dynamiques d'écoulement. Par ailleurs, la faible pente du tronçon et l'élargissement de la section d'écoulement en sortie de l'ouvrage souterrain créent des conditions favorables à des atterrissements et au dépôt de tufs dans l'ouvrage.

Ces dépôts, en s'accumulant et se cimentant, ont entraîné une réduction de la capacité d'écoulement du Las dans l'ouvrage sur parfois jusqu'à 1m de hauteur.

Les travaux consistent à décaper les tufs sur une hauteur de 1m sur environ 1 500 m² de superficie.

Les matériaux seront évacués en décharge agréée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est l'amélioration du fonctionnement hydraulique de la section enterrée du cours d'eau du Las avec une diminution significative des hauteurs d'eau pour des crues allant jusqu'à l'occurrence centennale au niveau des quartiers de Rodeilhac, Pont du Las, Jonquet et Bon rencontre (entre -10 et -25 cm en moyenne).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Un dossier de déclaration, au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'Environnement, relatif à un essai de curage sur 170m² en sortie de l'ouvrage souterrain, sur le cours d'eau du Las, a été déposé en septembre 2023.

Pour cette phase d'essai, les travaux consistent :

- Grutage d'une mini pelle ou d'un brise roche dans le lit du cours d'eau,
- Décaissement sur une surface de 170 m² de 170m³ de sédiments,
- Evacuation des sédiments de nuit à l'aide d'une pelle long bras dans un centre de production d'Ecomatériaux à la Seyne sur Mer.

Les travaux sur les 1500 m² seront globalement les mêmes dans l'ouvrage souterrain. L'essai permettra de qualifier la compacité des tufs et d'affiner précisément le mode opératoire de l'intervention, c'est à dire les engins utilisés et l'estimation des cadences d'extraction, sur les 1500 m² (objet du présent cas par cas).

Ces éléments seront intégrées au sein du dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement qui sera déposé à la suite de ces résultats.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le curage permettra à l'ouvrage souterrain de retrouver sa pleine capacité.

L'incidence hydraulique de la future opération d'arasement des tufs est positive. Elle permet, pour des crues courantes, sur les zones inondées, de réduire les hauteurs d'eau voire localement des mises hors d'eau.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre de la "loi sur l'eau" selon l'article L.214-1, au regard de la rubrique 3.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur du curage : 0,8m Superficie : 1500 m ² Volume à évacuer : environ 1 200 m ³	m m ² m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " N Lat. : ° , " E

Point de d'arrivée : Long. : ° , " N Lat. : ° , " E

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se déroule dans la ville de Toulon
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Toulon possède un PPBE 3ème échéance, approuvé en décembre 2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'ouvrage bétonné du Las.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toulon possède un PPRN modifié et approuvé en avril 2016. Il existe un projet de PPRT prescrit autour du parc d'hydrocarbures des Arènes entamé début 2023. La zone du projet ne sera pas concernée.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En juin 2023, des analyses de sédiments ont été effectuées au niveau de la zone de projet par le bureau d'étude ERG Environnement. Plusieurs non-conformités vis à vis des seuils de l'arrêté du 12/12/2014 ont été constatés sur 4 des 8 échantillons (2,3,4 et 5) ce qui ne permet pas l'évacuation des matériaux en Installation de Stockage de Déchets Inertes concernant ces 4 échantillons. Ils pourront alors être évacués au sein du centre de production d'ecomatériaux d'Envisan situé à la Seyne-sur-Mer.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone la plus proche se trouve en amont, à 1,8 km de la zone du projet. Une autre partie du même site se trouve à plus de 2,8 km de la zone du projet. Il s'agit du site : Mont Caume- Mont Faron – Forêt domaniale des Morières FR9301608 – Zone Spéciale de Conservation
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La méthodologie des travaux sera affinée une fois le retour d'expérience de la planche d'essai.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La méthodologie des travaux sera affinée une fois le retour d'expérience de la planche d'essai.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit environ 1 500 m ³ de matériaux à évacuer. Ceux-ci seront évacués vers des structures dédiées en fonction de leurs teneurs en matière polluante.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'ouvrage bétonné du Las.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un prédiagnostic écologique a été réalisé afin d'identifier les impacts des travaux sur la faune, la flore, les habitats et les continuités écologiques, et de prendre des mesures d'évitement et de réduction. Le Las est un cours d'eau susceptible d'abriter des zones de frayères pour le Barbeau méridional. Le calendrier des opérations sera donc adaptée afin de réaliser les travaux en dehors de la période de fraie des poissons.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 du « Mont Caume - mont Faron - forêt domaniale des Morières » situé à 1,5 km. Une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est en cours.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de travaux est concerné par le risque inondation du Las. Les risques incendie et sismique sont qualifiés de faibles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le curage du Las va engendrer une augmentation du trafic, en particulier lors de l'évacuation des déchets, uniquement lors de la phase travaux. Cependant, l'évacuation se fera de nuit pour ne pas avoir d'incidence significative sur le trafic.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le curage est susceptible d'être source de bruit, uniquement pendant la phase travaux.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le curage est susceptible d'être source de vibrations, uniquement pendant la phase travaux.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus du curage seront évacués, pour la majorité, vers des centres de traitement dédiés, comme le centre de production d'éco-matériaux (CPEM) d'Envisan à la Seyne-sur-Mer.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une espèce de poisson à enjeu fort a été identifiée sur la zone d'étude : Le Barbeau méridional. Une population significative estimée entre 50 et 100 individus est avérée en amont de l'ouvrage. Il a été identifié également l' Anguille (espèce à fort enjeu mais non protégée). Il n'a pas été identifié de Blennie, elle est considérée comme absente de l'aire d'étude car pas d' habitat favorable.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur la faune et les habitats naturels, telles que pêche électrique, bottes de paille etc.

Le calendrier sera adapté afin d'éviter la période de fraie du Barbeau méridional. Des mesures relatives au milieu aquatique seront proposées par le bureau d'étude naturaliste afin d'éviter toute incidence sur la faune halieutique (turbidité, ...).

Des risques potentiels de pollutions peuvent avoir lieu en phase travaux, mais la bonne gestion, avec des mesures adaptées et cohérentes du chantier préviendra tout risque de pollutions accidentelles.

Un diagnostic sédimentaire a été réalisé afin de permettre aux matériaux issus du curage, d'être évacués vers les centres de traitement adéquats. Des mesures particulières en matière de gestion des matériaux excavés sont donc mises en oeuvre : suivi des travaux d'extraction et de stockage temporaire de matériaux, traçabilité des matériaux jusqu'à leur lieu de dépôt définitif...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le curage concerne l'ouvrage enterré du Las. Comme détaillé dans le présent document, les principaux enjeux relatifs au secteur de projet concernent les poissons et plus particulièrement le Barbeau méridional dont une population reproductrice a été avérée au sein de l'aire d'étude (frayères).

L'intervention bénéficiera d'un calendrier adapté à la faune halieutique et de mesures spécifiques lors de période de travaux.

Un suivi de la population de Barbeaux après travaux pourra être proposé en fin de chantier afin de vérifier la réappropriation des zones de fraie concernées.

En conséquence, il nous apparaît que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GIRAN

Prénom Jean Pierre

Qualité du signataire Président de la métropole TPM

À Toulon

Fait le 3 / 0 / 1 / 0 / 2 / 0 / 2 / 3

JEAN-PIERRE GIRAN
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Signature du (des) demandeur(s)